



Commune de Labrousse
3 place de la Fontaine
15130 LABROUSSE

Envoyé en préfecture le 12/08/2026
Reçu en préfecture le 12/08/2026
Publié le 12/08/2026
ID : 015-211500855-20260811-DEL_2026_34-DE

Département
CANTAL

Arrondissement
AURILLAC

Canton
VIC-SUR-GERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LABROUSSE

Séance du 11 août 2026

Délibération n° DEL_2026_34

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mille vingt-six, le onze du mois de d'août, le Conseil Municipal de la commune de Labrousse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle de réunion de la mairie 3 place de la fontaine 15130 Labrousse, sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL, Maire.

Date de la convocation du Conseil : 03 août 2026

Présent(s) : BRUEL Marcel, CHASSAGNE Chrystel, LAMOUREUX Nicolas, OUSTRY Michel, PRADAL Gérard, PUYBOUFFAT Delphine, AURATUS Eric, BADUEL Sébastien, ROCAZEL Elsa, TOURLAN Anne,

Absent(s) : AMARAL Emmanuelle,

Secrétaire de Séance : TOURLAN Anne,

Objet de la délibération : Attribution du logement communal situé dans l'ancienne mairie à Mme Marie PHILIPPON

DELIBERATION

Le Conseil municipal de la commune de Labrousse,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le logement communal situé dans l'ancienne mairie,

Considérant la candidature présentée par Mme Marie PHILIPPON pour la location dudit logement,

Considérant que le logement est proposé à la location moyennant un loyer mensuel de 500 €, auquel s'ajoutent 30 € de charges mensuelles correspondant à la prise en charge de l'entretien et du contrat de maintenance du poêle à granulés,

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'attribuer le logement communal situé dans l'ancienne mairie à Mme Marie PHILIPPON ;
- de fixer le montant du loyer à 500 € par mois ;
- de fixer le montant des charges à 30 € par mois, correspondant à l'entretien et au contrat de maintenance du poêle à granulés ;
- de fixer ainsi le montant mensuel total à 530 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail d'habitation ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en location du logement.

Pour : 10
Contre : 00
Abstention : 00

Emis et rendu exécutoire le : 11 août 2026
Reçu en préfecture le : 12 août 2026
Publié ou notifié le : 12 août 2026

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, En Mairie le, 11 août 2026

Le Maire
Gérard PRADAL



Le secrétaire de séance
TOURLAN Anne.